

Procès-verbal du Conseil municipal

Nom	P	A	Pouvoir à	Nom	P	A	Pouvoir à
Yves CHEMINAL	X			Laurence TOLLANCE	X		
Chantal FRARIN	X			Florian COQUELET	X		
Pascal BEGOT			Rosanna DULLAART	Angélique VAUDAUX			Marie Claire TEPPE-ROGUET
Catherine DENTAND	X (1)		Chantal FRARIN (2)	Angélique SCARAMUZZINO	X		
Rosanna DULLAART	X			Jérôme JUGLARET	X		
Denis SERVAGE	X			Chantal CADOUX	X		
Sébastien COLO			Yves CHEMINAL	Karine FOL			Chantal CADOUX
Jacques MEYLAN			Denis SERVAGE	Rémy DERAMECOURT	X		
Françoise DENIBOIRE			A. SCARAMUZZINO	Jean-Philippe THOMAS	X		
Claude BALTASSAT	X (3)			Brice BRAYET			Jean-Philippe THOMAS
Marie Claire TEPPE-ROGUET	X			Yvan BALTASSAT	X		
Pascal PINGET			Rémy DERAMECOURT				

(1) Départ à 19h25 (jusqu'à la délibération n°2022-052 – point n°5)

(2) A partir de 19h25 (délibération n°2022-053 – point n°6)

(3) Arrivé à 19h50 (au cours du point n°9)

1) Nomination d'un secrétaire de séance

Madame Marie-Claire TEPPE-ROGUET a été élue secrétaire de séance.

2) Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 25 juillet 2022.

Monsieur Rémy DERAMECOURT souhaite revenir sur le point n°4 relatif à la délibération n°2022-043 concernant le portage foncier par l'EPF de parcelles non bâties situées au lieu-dit « Paradis » sur la route des Alluaz. Pendant cette séance du 25 juillet, Monsieur le Maire a indiqué que certains propos de Monsieur Rémy DERAMECOURT étaient erronés. Dès le lendemain, Monsieur Rémy DERAMECOURT indique avoir pris contact par mail avec Monsieur le Maire, avec tous les élus en copie, et que son mail est une nouvelle fois resté sans réponse. Il aimerait ainsi avoir un retour.

Monsieur le Maire lui répond que l'on achète des parcelles pour l'avenir, et que l'OAP actuellement en vigueur pourrait tout à fait être modifiée par la suite avec une modification du PLU. Monsieur le Maire reconnaît de s'être emporté au cours de la séance précédente.

Hormis cette remarque de Monsieur Rémy DERAMECOURT, le procès-verbal de la séance du 20 juin 2022 est approuvé.

3) BP 2022 : Décision modificative n°2 :

Madame Catherine DENTAND, Maire-Adjointe en charge des finances et des Ressources Humaines présente aux élus le projet de décision modificative n° 2 au budget principal.

Il fait suite :

- À la prise en compte d'une opération patrimoniale d'un montant de 46'000€ obtenue dans le cadre du programme de développement de logements sociaux au travers l'ancien portage par l'EPF des terrains de Sous-Malan. La subvention avait déjà été versée à l'EPF, mais il convient de la réintégrer dans le cadre des écritures comptables de la fin anticipée du portage,
- À la comptabilisation d'un acompte pour l'entreprise Eiffage dans le cadre du marché de la route de la Charniaz.

- À une reprise d'amortissement pour un montant de 5'730,56€,
- À la comptabilisation de deux avenants dans le cadre des travaux de la route de la Charniaz pour un montant cumulé de 25'150€ (avenant n°1 Megevand + avenant n°2 Eiffage).

Madame Catherine DENTAND propose ainsi aux élus d'accepter les écritures comptables suivantes :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-023 : Virement à la section d'investissement	5 730,56 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	5 730,56 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6811 : Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	0,00 €	5 730,56 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	5 730,56 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	5 730,56 €	5 730,56 €	0,00 €	0,00 €
 INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	5 730,56 €	0,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	5 730,56 €	0,00 €
R-28135 : Installat° générales, agencements, aménagement des construct°	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 730,56 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 730,56 €
D-2111 : Terrains nus	0,00 €	46 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2152 : Installations de voirie	0,00 €	11 510,00 €	0,00 €	0,00 €
R-1328 : Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	46 000,00 €
R-238 : Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	11 510,00 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0,00 €	57 510,00 €	0,00 €	57 510,00 €
D-2152 : Installations de voirie	25 150,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2152-1013 : Route de la Charniaz - Ferme Paccot	11 510,00 €	25 150,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	36 660,00 €	25 150,00 €	0,00 €	0,00 €
D-238-1013 : Route de la Charniaz - Ferme Paccot	0,00 €	11 510,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	11 510,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	36 660,00 €	94 170,00 €	5 730,56 €	63 240,56 €
Total Général		57 510,00 €		57 510,00 €

Monsieur Rémy DERAMECOURT ne remet pas en question le principe de cette décision modificative mais souhaite faire une remarque sur la méthode employée. Il indique que la commission travaux ne s'est pas réunie depuis fort longtemps et qu'il n'est pas logique de devoir se prononcer sur un avenant sans même avoir vu ce que celui-ci contient. Monsieur Rémy DERAMECOURT souligne à nouveau qu'il n'y a pas de difficulté sur la partie comptable mais uniquement sur la manière de fonctionner.

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré
A LA MAJORITÉ des présents mandataires plus pouvoirs
2 ABSTENTIONS : R. DERAMECOURT, P. PINGET

- **APPROUVE** le projet de décision modificative n°2 au budget principal 2022 tel que présenté ci-dessus,

4) Abandon de la nomenclature budgétaire et comptable dite « M14 » au profit de la nomenclature budgétaire et comptable dite « M57 »,

Catherine DENTAND, Maire-Adjointe en charge des finances et des Ressources Humaines informe les élus sur le fait que la nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente du secteur public local.

Instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (*régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes*).

A ce titre, cette nomenclature reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants. Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée de manière obligatoire et au plus tard au 1er janvier 2024.

Le référentiel M57 étend ainsi à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions, ce qui offre une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Ainsi :

- en matière de gestion pluriannuelle des crédits : Définition des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat, vote d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement lors de l'adoption du budget, présentation du bilan de la gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif,
- en matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (*dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel*) ;
- en matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues : vote par l'organe délibérant d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la M14, soit pour la commune de Bonne son budget principal.

Pour information, cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire. De ce fait, pour le budget primitif 2023, la colonne BP N-1 ne sera pas renseignée car appartenant à une autre nomenclature comptable.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121- 29 ;

Vu l'article 242 de la loi de finances n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 pour 2019,

Vu l'arrêté interministériel du Ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du Ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

Vu l'avis favorable du comptable public en date du 08 aout 2022,

Considérant que la commune de Bonne souhaite adopter l'instruction comptable M57 à partir du 1er janvier 2023.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré
À L'UNANIMITÉ des présents mandataires plus pouvoirs**

- **DECIDE** de la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 abrégée au 1er janvier 2023 en lieu et place de la nomenclature budgétaire et comptable M14,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à compter du 1^{er} janvier 2023 à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

5) Modification du tableau des emplois au 01/09/2022 :

Madame Catherine DENTAND, Maire-Adjointe en charge des finances et des Ressources Humaines présente aux élus les différentes modifications à apporter au tableau des emplois communaux :

- +0.10 ETP au sein de la crèche (fin d'un temps partiel de droit à 80% au profit d'un 90%),
- - 0.10 ETP au sein des services techniques (agent qui était provisoirement à 60% qui reprend son poste initial à 50%).
- +0.20 ETP au sein des services périscolaires pour donner suite à des mises à jour de temps de travail, et à une reprise de temps de travail d'un agent après un départ en retraite.

Le nombre de poste (44) reste inchangé, et les ETP (36.05) progressent de 0.20 ETP par rapport à juillet 2022.

Madame Catherine DENTAND, propose aux élus de valider les différentes modifications à apporter au tableau des emplois communaux.

**Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré
À L'UNANIMITÉ des présents mandataires plus pouvoirs**

- **APPROUVE** les propositions du tableau des emplois communaux telles que décrites ci-dessus
Procès-verbal du Conseil municipal du lundi 19 septembre 2022

- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget (chapitre 012).

Madame Catherine DENTAND quitte la séance à 19h25 et donne son pouvoir à Madame Chantal FRARIN.

6) Convention de mise à disposition d'un archiviste du CDG 74 pour une durée prévisible de 5 jours :

Monsieur le Maire indique qu'un important travail de toilettage doit être effectué sur les archives communales. Ce travail étant particulièrement technique et chronophage, il a été décidé de faire appel aux services compétents du Centre de Gestion de la Haute-Savoie (*ci-après CDG 74*) qui propose la mise à disposition de personnels particulièrement qualifiés pour ces travaux.

Le travail de cet archiviste se décompose en trois phases :

- Une mission « diagnostic » qui permet de constater l'état des archives, les méthodes de classement, les locaux à disposition, et qui permet également de constater la nature et l'importance des travaux de traitement des archives à effectuer.
- Une mission « traitement – intervention » qui permet d'effectuer un tri, ainsi qu'une élimination, un inventaire, l'enregistrement, le classement des pièces. L'archiviste pourra proposer une organisation de classement ainsi qu'une sensibilisation du personnel aux règles de classement et d'archivage,
- Une mission « maintenance », mais ultérieurement (chaque année ou tous les deux ans) consistant essentiellement en une mise à jour du classement.

Pour ces prestations, hors maintenance, une contribution sera versée en fonction du travail réalisé, et sur les barèmes suivants :

- Mission diagnostic : Forfait de 250€,
- Mission « traitement – intervention » : 200€ la demi-journée, ou 385€ la journée.

Monsieur le Maire précise que la durée d'intervention est estimée à 5 jours, et propose aux élus de valider cette convention à intervenir entre la commune et le CDG 74.

Monsieur Florian COQUELET s'interroge sur la numérisation des archives communales. Monsieur Jérôme JUGLARET indique avoir visité récemment un service d'archives publiques, et que toutes les pièces des communes n'ont pas forcément la possibilité d'être numérisées. Madame Marie-Claire TEPPE-ROGUET précise que lors du versement de certaines archives communales aux archives départementales, ces dernières les numérisent également de leur côté.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré
À L'UNANIMITÉ des présents mandataires plus pouvoirs**

- **VALIDE** l'intervention de l'archiviste du CDG 74 pour une mission estimée de 5 jours,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et à prendre toutes les mesures pour sa réalisation.

7) Désherbage des collections à la médiathèque

Madame Marie-Claire TEPPE, Conseillère municipale en charge de la culture, rappelle aux conseillers que les collections de la médiathèque doivent évoluer pour s'adapter aux demandes des usagers.

Elle explique que dans ce cadre, la médiathèque acquiert des ouvrages (achetés ou donnés) qui enrichissent ses collections mais doit aussi en éliminer pour ne pas saturer ses locaux : c'est ce que l'on appelle le désherbage.

Elle présente une liste de 271 ouvrages (achats et dons) sélectionnés par les bibliothécaires sur des critères d'usure, ou d'absence d'emprunt.

Madame Marie-Claire TEPPE demande aux conseillers d'autoriser la sortie de l'inventaire de ces ouvrages. Elle précise que les documents concernés seront proposés au public lors de braderie, ou donnés à des associations.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré**

À L'UNANIMITÉ des présents mandataires plus pouvoirs

- **DECIDE** de sortir de l'inventaire des collections de la médiathèque les ouvrages présentés dans la liste annexée
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à les revendre au profit de la médiathèque ou d'en faire don à des associations.

8) Décision n°2022-08,

Les élus prennent acte de cette décision.

9) Décision(s) accordée(s) dans le cadre des délégations accordées au Maire,

Bâtiment des Maîtres : Monsieur le Maire informe les élus du Conseil municipal que l'appartement du deuxième étage est vacant depuis le 1^{er} septembre dernier, et qu'il est actuellement réservé à la nouvelle Directrice Générale des Services qui arrive du département du Cher, et qui prendra ses fonctions au 1^{er} janvier 2023.

Marché public de travaux pour l'aménagement de la Route de la Charniaz – secteur Ferme Paccot : Monsieur le Maire informe également les élus du Conseil municipal de la conclusion de deux avenants :

- Un premier avenant, d'un montant de 7'276€ représentant un surcoût de 1,59% du cout voté au sein de la délibération n°2021-064 du 25 octobre 2021.
- Un second avenant, d'un montant de 13'677,50€ HT, représentant un surcoût de 2,98% du cout voté au sein de la délibération n°2021-064 du 25 octobre 2021.

Les deux avenants cumulés représentent un surcoût de 4,57% du cout initial du marché public. Monsieur le Maire précise qu'il y a très régulièrement des plus-values lors de travaux, et que le surplus de ces deux avenants est raisonnable.

Monsieur Rémy DERAMECOURT s'interroge sur l'information donnée au cours du dernier conseil sur des travaux supplémentaires devant déjà faire l'objet d'un avenant. Monsieur le Maire précise qu'il s'agissait bien déjà des travaux repris dans le second avenant ci-dessus.

10) Tour des commissions

Commission ENS : Madame Rosanna DULLAART informe les élus qu'une commission ENS s'est tenue le 25 aout dernier avec les élus d'Arthaz. Au titre des élus d'Arthaz, seule était présente Madame le Maire, ce qu'elle regrette. Au cours de cette commission, les élus de Bonne ont clairement demandé l'arrêt sans délai de ce chantier de remblais. Malheureusement Madame le Maire d'Arthaz a fait le choix dès le lendemain de la commission de maintenir ce chantier, et ce, en toute illégalité, malgré son souhait de faire intégrer prochainement l'ENS au PLU. Madame Rosanna DULLAART précise que cela aurait déjà dû être fait, ce qui est clairement un manquement de la part de l'administration d'Arthaz.

Madame Rosanna DULLAART précise également que Monsieur Mickael TISSOT intervient au titre de cet ENS afin d'apporter une aide administrative et technique sur l'avancée des 20 fiches actions, mais qu'en aucun cas il ne peut être contacté pour d'autres travaux, ce que s'est permis de faire la commune d'Arthaz.

Commission associations, fêtes et cérémonies : Madame Angélique SCARAMUZZINO informe les élus que la prochaine commission associations se tiendra le 29 septembre à 20 heures. Il sera notamment question de l'organisation de la Saint-Nicolas et des nouveaux règlements pour la tarification des salles.

Madame Angélique SCARAMUZZINO informe également les élus des difficultés rencontrées pour faire vivre le marché communal du vendredi après-midi. Elle indique que le marché se meurt, avec des commerçants qui viennent, et qui passées deux ou trois semaines ne reviennent plus. Concernant la mise en place des emplacements des food-trucks, Madame Angélique SCARAMUZZINO indique qu'un nouvel arrivant prendra place le jeudi soir, et proposera de la cuisine asiatique. Sur ce point, Madame Chantal CADOUX propose de faire davantage de communication.

Sous-commission relative à l'anniversaire du cinquantenaire de la fusion de Loëx à Bonne : Madame Angélique SCARAMUZZINO indique que cette sous-commission a été agendée au 29 septembre à 19h.

Sous-commission illuminations : Madame Angélique SCARAMUZZINO informe les élus que la prochaine commission illuminations se tiendra le 29 septembre à 18h pour faire le point sur les projets tout en prenant en considération la situation actuelle quant aux problématiques du coût des énergies.

Concernant la commission travaux : Monsieur Rémy DERAMECOURT s'interroge sur l'absence prolongée de convocation à cette commission alors même que de nombreux travaux ont lieu actuellement. Monsieur le Maire indique que la commune connaît quelques difficultés depuis le départ de la Directrice des services techniques. La tenue de la commission travaux nécessite un travail important de préparation qui ne peut être effectué actuellement.

Monsieur Rémy DERAMECOURT rappelle que les travaux dans une commune sont d'une certaine importance, et que cela nécessite un véritable suivi. Monsieur Denis SERVAGE lui répond que le quotidien est important, semaine par semaine, et qu'il y a énormément de petits travaux. Monsieur Florian COQUELET rappelle que les questions relatives aux travaux doivent être partagées avec la commission, ce qui permet aux élus de la dite commission d'être informés sur l'ensemble de ces problématiques. Il souligne qu'il est relativement désagréable d'être informé en même temps que tout le monde des travaux en cours, et sans pouvoir répondre aux interpellations des administrés. Madame Laurence TOLLANCE rejoint ce propos et souligne la difficulté de se sentir intégrée si aucune information n'est partagée. Monsieur le Maire indique de son côté que la commune est avertie souvent tardivement de certains travaux sur son sol. Madame Laurence TOLLANCE lui répond qu'un simple mail peut déjà permettre de remédier pour partie au problème.

Monsieur Florian COQUELET indique que les élus, et à fortiori ceux de la commission travaux, ne peuvent pas être au même niveau d'information que les habitants, alors même que le rôle d'un élu est de représenter la mairie tout en renseignant sur ses actions. Monsieur Denis SERVAGE indique que les dossiers s'enchaînent, qu'ils vont très vite, et qu'il n'est pas forcément facile de tout communiquer rapidement. Monsieur Florian COQUELET comprend cette remarque mais précise qu'un juste milieu pourrait éventuellement être trouvé, comme par exemple un mail rédigé de manière concise et sans rédaction formelle, ou encore un simple message vocal dans un groupe de discussion qui pourrait être créé à cet effet.

Concernant la commission RH : Monsieur Rémy DERAMECOURT indique que la Directrice des Services Techniques est partie il y a quelques jours, qu'elle sera suivie par le départ de la Responsable des Ressources Humaines et des Affaires Générales, puis du Directeur Général des Services, sans compter l'agent d'accueil parti en aout. Monsieur Rémy DERAMECOURT s'étonne qu'avec autant de départs simultanés en mairie, aucune commission RH n'ait été convoquée.

Monsieur le Maire répond que des recrutements sont en cours, avec certaines difficultés pour pourvoir le poste de Directeur des Services Techniques car peu de candidatures ont été reçues. Monsieur Rémy DERAMECOURT souligne malgré tout que tous les cadres quittent la mairie en même temps, ce qui peut porter à interrogations. Monsieur le Maire lui répond qu'il y a déjà eu des moments durs et qu'il n'y a pas matière à parlementer. Concernant le poste de Directeur Général des Services, trois candidats très intéressants ont été rencontrés. Monsieur Rémy DERAMECOURT indique qu'avec trois départs de cadres simultanés il va y avoir une perte importante pour la commune sans qu'un « tuilage » n'ait pu être fait ce qui est fort regrettable. Madame Marie-Claire TEPPE lui répond que lors du départ d'un ou plusieurs agents, les chevauchements sont rarement possibles suite aux délais de mutations.

Monsieur Rémy DERAMECOURT demande si du fait de ces changements il convient de s'attendre à des manquements en mairie. Monsieur le Maire lui répond qu'il y en aura forcément, et comme partout ailleurs en pareille situation. Monsieur le Maire prend l'exemple de la Police municipale où il y a deux postes à pourvoir. Malgré tout, les agents font ce qu'ils peuvent. Il indique également avoir participé à une réunion menée par le Centre de Gestion de la Haute-Savoie sur les difficultés de recrutement. La situation au sein de notre département est apparemment catastrophique, et toutes les collectivités peinent à recruter. Il prend également l'exemple d'Annemasse Agglo qui dispose actuellement de près de 50 postes vacants. Il expose également la situation de Machilly qui n'a plus de secrétaire de mairie depuis plus d'un an, ou encore celle de Juvigny qui recherche également un secrétaire de mairie.

Arrivée de Monsieur Claude BALTASSAT à 19h50.

11) Questions diverses

Questions de M. Rémy DERAMECOURT :

1. En date du 12 septembre, nous avons proposé au Maire de porter à l'ordre du jour une délibération concernant l'application du contrat ENS signé entre les communes de Bonne, Arthaz et le département. Il s'avère que la commune d'Arthaz ne respecte pas ses engagements à cause d'une autorisation de remblais sur une zone naturelle faisant partie de l'ENS. Nous souhaiterions donc savoir les raisons de ce refus.

Madame Rosanna DULLAART indique que faire un recours dans un tel dossier n'est pas du ressort de la commune. Elle indique que depuis le démarrage de ces travaux litigieux au cours du mois de juillet, des discussions ont lieu avec les autorités compétentes, à savoir la DDT et la Police de l'environnement. Elle indique également être en attente des rapports de ces autorités, et que sans ces derniers, il est difficile d'entamer une procédure.

Madame Rosanna DULLAART rapporte aux élus une interview de Monsieur Martial SADDIER, Président du Conseil Départemental, le 12 septembre dernier. Au sein de celle-ci, qui a par ailleurs été filmée, il indique que seuls sont compétents les Maires et Monsieur le Préfet. Malgré tout, il précise que si Monsieur le Préfet l'invite à une réunion de conciliation, alors il y participera bien volontiers. Madame Rosanna DULLAART précise ainsi que l'on attend actuellement les rapports des autorités afin de pouvoir saisir officiellement Monsieur le Préfet.

Monsieur Rémy DERAMECOURT demande si une procédure pourra être lancée si les rapports s'avéraient être à charge de la commune d'Arthaz ? Madame Rosanna DULLAART répond positivement en précisant que la procédure ne sera pas lancée par la commune mais par la Préfecture.

Madame Rosanna DULLAART rappelle à nouveau que Monsieur Mickael TISSOT a été engagé pour aider les deux communes à suivre l'ensemble des actions du plan de gestion. Malgré tout, il a été convoqué par Madame le Maire d'Arthaz pour qu'il puisse faire des plans de compromis. Madame Rosanna DULLAART rappelle qu'il n'est payé que pour suivre les actions. Madame Rosanna DULLAART s'étonne également qu'au cours du Conseil municipal de septembre dernier qui s'est tenu à Arthaz, Monsieur Mickael TISSOT ait été ouvertement incriminé du fait qu'il n'avait pas réussi à trouver un compromis, alors que cette fonction ne correspond en rien à ses attributions. Madame Rosanna DULLAART précise enfin que la commune de Bonne n'est que gestionnaire de cet ENS, et qu'elle ne peut en rien intervenir et mettre les menottes à la mairie d'Arthaz.

Malgré tout, Madame Rosanna DULLAART indique faire tout ce qui est en son pouvoir pour que les actions se fassent, et qu'avec cette procédure, cela fait plus de deux mois qu'elle se bat pour ce dossier.

Monsieur Rémy DERAMECOURT s'interroge sur la mauvaise foi présumée de Madame le Maire d'Arthaz. Monsieur le Maire lui répond positivement tout en précisant que la commune de Bonne ne peut pas aller contre elle. Madame Marie-Claire TEPPE-ROGUET souligne que lors d'une prise de mandat, chaque nouveau maire doit se renseigner et se former sur les nouveaux dossiers, et qu'à l'issue l'on ne peut pas valablement dire « je ne connais pas ».

Monsieur le Maire remercie Madame Rosanna DULLAART et Madame Chantal CADOUX pour la défense de ce dossier. Monsieur Rémy DERAMECOURT demande si la copie du rapport de l'environnement pourra lui être transmis. Madame Rosanna DULLAART y répond positivement.

2. Lors du dernier conseil municipal, chaque conseiller a reçu une copie des statuts de l'association de Haute Bonne. Une pétition a été signée par une quarantaine de personnes contre le projet d'installation d'un foyer dans la maison dite "Pallado". Nous souhaiterions par conséquent, connaître le projet et son avancement liés à cette maison qui reste inoccupée depuis près de 2 ans.

Monsieur le Maire indique aucune avancée n'est actuellement en cours. Il rappelle que cette maison a été préemptée pour le terrain qui se situe autour du château, et que malheureusement les discussions n'avancent pas. Monsieur le Maire précise qu'une association des habitants de Haute-Bonne s'est effectivement formée, ce qui est une très bonne chose. Il indique également avoir lui-même proposé à l'association de faire une pétition.

Monsieur le Maire rappelle qu'aujourd'hui sa seule attente est de pouvoir récupérer ce terrain, et rassure les élus en précisant que la maison sera revendue par la suite. Cette maison est ainsi à considérer comme étant une réserve foncière, et qu'il y a peu de chance que la maison soit revendue à l'issue avec une perte financière.

Madame Chantal FRARIN rappelle que le souhait de Madame PALLADO était de faire de cette propriété une maison d'accueil pour les jeunes en difficultés, mais qu'en aucun cas cela a été un projet initié par la commune.

Monsieur le Maire conclut qu'actuellement il s'agit « d'un statut quo », et que la négociation, qui est toujours en cours, prend du temps.

3. Dernièrement le président Macron avec son gouvernement, se préoccupe des dépenses d'énergie. Il appelle à la sobriété énergétique. Bon nombre de Maires se préoccupent et réfléchissent sur d'éventuelles fermetures ou restrictions de services énergivores afin de faire baisser la facture énergétique de leur commune. Différents bâtiments communaux comme l'école primaire, le bâtiment des maitres, ... sont de vrais "passoires" thermiques. Nous voulions savoir si la municipalité avait anticipé d'éventuelles mesures, si oui lesquelles ?

Monsieur le Maire rappelle le projet de rénovation pour l'école élémentaire, ainsi que le projet de restauration du bâtiment des Maitres. Monsieur Rémy DERAMECOURT indique avoir effectivement bien reçu certains DPE, mais que les résultats de ces diagnostics de performance énergétique ne sont pas parfaits, loin de là. Pour les bâtiments pour lesquels aucun DPE n'existe, il rappelle que les DPE sont pourtant des pièces obligatoires pour la location de ces logements. Monsieur le Maire indique être bien informé des performances énergétiques moyennes des logements.

Il précise que prochainement, les logements avec des catégories indiquées comme énergivores ne pourront plus être loués. Mais il indique qu'il y a fort à parier que l'Etat revienne sur cette disposition car cela mettrait hors d'usage plus de 20% du parc locatif français, alors même que la crise du logement est toujours d'actualité.

Monsieur Rémy DERAMECOURT indique qu'il y aurait également un travail à mener avec les locataires. Monsieur le Maire répond que les personnes qui louent ces logements le font dans l'urgence, le temps de pouvoir se retourner.

Monsieur Denis SERVAGE ajoute qu'il est difficile d'anticiper certaines mesures. Prenant le cas des locaux communaux, il indique qu'il est certes possible de demander aux agents de venir en pull, de travailler à 19 degrés. Mais pour les changements liés au système de chauffage il faut un certain temps. Madame Marie-Claire TEPPE-ROGUET indique que chaque élu peut également apporter des idées, plutôt que de tout critiquer constamment.

4. Dans les hauteurs de Bonne, il m'a été rapporté qu'un chalet de couleur verte dont la boîte aux lettres porte les sigles ACCA (Association Communale de Chasse Agréée), n'était pas mentionné au cadastre. Etes-vous au courant de cette situation ? et pourquoi ? (ci joint cadastre) parcelle A98.

Monsieur le Maire indique ne pas savoir de quoi il s'agit réellement, mais qu'il pourrait s'agir probablement d'un ancien chalet du président de chasse. Il indique qu'il se rendra sur place, mais qu'à ce jour il ne dispose pas d'informations. Monsieur Rémy DERAMECOURT regrette cette réponse. Il précise que s'il pose une question c'est pour avoir une réponse, d'autant plus qu'il ne répond jamais à ses mails. Monsieur le Maire s'excuse de ne pouvoir lui en dire davantage.

5. Dans le dernier "les Echos de Bonne" n° 102, p14, il est question d'une rencontre "au sommet de Bonne". Certains habitants de Verdisse n'y ont pas été conviés. Quelles ont été les raisons ?

Madame Chantal FRARIN indique que la distribution s'est faite par les habitants du quartier. En effet, les invitations ont été données, et ce sont les habitants qui les ont distribuées. Madame Angelique SCARAMUZZINO précise que la commune ne gère que les collations qui sont proposées lors de la manifestation. Monsieur le Maire indique ne pas avoir davantage de précisions à donner sur ce qui a bien pu être fait par les habitants, et remercie Madame Chantal FRARIN de s'en être occupé.

Une discussion s'en suit exceptionnellement avec des personnes présentes dans la salle et qui ne rejoignent pas la version donnée par la commune quant à la distribution des invitations.

6. Depuis plusieurs années, la renoué du Japon est présente sur notre territoire (berges de la Menoge, fossés, ...). Plante envahissante, elle prolifère à grande vitesse changeant l'écosystème local. Que comptez-vous faire face à cette plante ?

Madame Rosanna DULLAART souhaite répondre à cette question par l'intermédiaire des actions mises en place au titre de l'ENS, et dont l'une des actions est la lutte contre les espèces envahissantes. Monsieur Rémy DERAMECOURT précise ne pas parler ici spécifiquement de l'ENS. Madame Rosanna DULLAART lui répond que les réponses vont se rejoindre. Elle indique que France Nature Environnement a proposé de former les agents de

Bonne et d'Arthaz pour qu'ils puissent intervenir sur un chantier vitrine de l'ENS, et afin d'avoir certaines compétences pour pouvoir intervenir par la suite là où les espèces envahissantes prolifèrent.

Madame Rosanna DULLAART précise toutefois que nombreux sont les espaces privés infectés et que les agents ne peuvent valablement intervenir chez des particuliers pour le faire à leur place. Madame Rosanna DULLAART indique qu'un agent des services techniques s'est déjà rendu sur le site avec Mickael TISSOT. Puis à partir de là et en 2023 on verra les zones qui peuvent être traitées.

Monsieur Denis SERVAGE souligne que malgré tout il s'agit d'un dossier bien complexe et qu'il n'existe malheureusement pas de traitements spécifiques. Madame Marie-Claire TEPPE-ROGUET indique que l'action est difficile mais que des traitements peuvent malgré tout être lancés sur des endroits bien précis ou des petits spots, mais qu'à terme cela reste compliqué. Une solution avec des moutons pourrait également être envisagée, mais il est complexe de trouver un nombre aussi important de moutons pour manger la renouée dans les trois semaines où son taux de reproduction est à son maximum.

Monsieur le Maire indique que l'on ne peut pas faire mieux, qu'il s'agit d'un réel problème, et que si la solution miracle existait, elle aurait déjà été appliquée depuis fort longtemps.

Questions de M. Florian COQUELET :

1. L'événement « La Nuit est belle » approchant, je me demandais si le nécessaire avait été ou sera fait sur la commune mais aussi auprès des commerçants car la dernière édition avait été entachée par le rayonnement de notre supermarché Super U. Dans la conjoncture actuelle, nous pourrions aussi encourager l'extinction définitive de cet écran qui affecte l'image de notre village.

Madame Chantal FRARIN indique que toutes les lumières de Super U seront éteintes à 20h, hormis celles du parking à la demande de la Gendarmerie. Monsieur Florian COQUELET demande s'il ne serait pas envisageable de faire un nouveau rappel aux commerçants ? Madame Rosanna DULLAART informe les élus qu'une réunion avec les commerçants est prévue le 27 septembre prochain, et qu'un rappel de la loi et du RLPi sera fait concernant l'éclairage nocturne des enseignes lumineuses. Monsieur le Maire rappelle malgré tout que l'on ne peut pas s'opposer au panneau lumineux de Super U car l'enseigne est située dans une zone artisanale, et que les dispositions de notre ancien RLPi y sont toujours applicables.

Madame Chantal CADOUX informe les élus de l'événement qui sera organisé au cours de cette même soirée de « la nuit est belle » au sein de la chapelle de Loëx. Un travail a été fait conjointement avec l'agent en charge de la médiathèque.

2. Je souhaiterais connaître l'avancement des réflexions au sujet de la rénovation de l'école élémentaire.

Monsieur le Maire indique qu'il n'y a pas eu d'avancées récentes, et ajoute que des élus ont souhaité évoquer une reconstruction sur un nouveau terrain afin de pouvoir comparer cette hypothèse avec le projet initial. Monsieur le Maire indique également que la problématique est l'envolée des coûts des matériaux. Monsieur le Maire précise qu'il va très prochainement relancer le CAUE qui travaille actuellement sur les deux projets. Monsieur Florian COQUELET indique qu'il faut avancer sur ce projet, et que les tarifs devraient désormais se maintenir, at sans réelle baisse à prévoir. Monsieur Florian COQUELET indique que c'était le projet phare du mandat, et qu'il est assez déçu de ne pas le voir avancer.

Monsieur Denis SERVAGE indique qu'il a émis le souhait de faire un projet avec une cuisine intégrée au bâtiment, ce qui permet de pouvoir préparer les repas sur place. Il précise néanmoins que tous les élus ne partagent pas ce projet. Monsieur Florian COQUELET rappelle l'intérêt de faire des commissions pour pouvoir discuter conjointement des choix à opérer.

3. Ayant découvert furtivement la nouvelle signalisation de la zone 30km/h du centre, je me demandais si cette signalisation était définitive, si elle sera accompagnée d'un plan de communication...etc. En observant le comportement des automobilistes, le constat est évident que cette limitation n'est pas respectée.

Monsieur Denis SERVAGE indique qu'il ne s'agit que du lancement et que d'autres actions sont prévues notamment tous les marquages au sol qui devraient être réalisés rapidement. Il précise qu'une communication appropriée sera mise en place.

Monsieur Denis SERVAGE informe également les élus qu'il a reçu autant de retours positifs que négatifs sur la mise en place de cette zone 30. Il indique également qu'un radar pédagogique devrait être installé dans le courant de cette semaine aux abords de l'école élémentaire (niveau route des Alluaz, sens descente).

Monsieur Denis SERVAGE souligne que de nombreux procès-verbaux ont été distribués dans le cadre d'excès de vitesse, même si la police municipale souffre aussi d'un manque de personnel important. Monsieur le Maire indique que le projet doit se mettre en place rapidement, et rappelle également son souhait de voir l'avenue du fer à cheval limitée à 50 Km/h jusqu'à Fillinges.

Autres questions diverses :

Monsieur Yvan BALTASSAT souhaite connaître les avancées du projet de vélo voie verte de Bonne jusqu'au Pont de Fillinges. Monsieur le Maire indique que le projet devrait voir le jour rapidement. Les travaux seront suivis par le même maître d'œuvre que celui ayant suivi les travaux de la route de la Charniaz. Monsieur le Maire espère pouvoir relancer ce dossier dans l'automne, une fois que les travaux de la Charniaz seront achevés.

Monsieur Denis Servage souhaite informer les élus que le chantier ADAP va bientôt être relancé. Les travaux proposés par le prestataire ont été validés par DEKRA qui s'occupera de leur conformité à l'issue. Les travaux seront lancés mais sans Directeur des Services Techniques, cela va être complexe à suivre.

Monsieur Yvan BALTASSAT indique que des travaux seront prochainement effectués sur le stade de foot de Loëx et qu'il n'en a pas été informé. Monsieur Denis SERVAGE indique qu'il s'agit simplement du changement des ampoules de l'éclairage du stade. Monsieur Yvan BALTASSAT demande si des travaux seront prochainement réalisés au sein des vestiaires de ce même stade. Monsieur Denis SERVAGE indique qu'un budget a été défini pour remettre en place un petit ballon d'eau chaude, ainsi qu'un point d'eau, et que les devis sont en cours. Un premier devis a déjà été reçu, mais le montant de celui-ci semble excessif.

Madame Laurence TOLLANCE souhaite savoir si la « maison Michon » a été vendue. Monsieur le Maire lui répond que le compromis a été signé fin juillet avec un acquéreur potentiel, mais que malheureusement celui-ci n'a pas pu avoir son prêt bancaire suite à la récente envolée des taux. Le bien a ainsi été remis en vente. Des propositions d'achat au prix mais avec des projets plus ou moins assez gros sont à l'étude.

Madame Chantal FRARIN indique que la commune souhaiterait mettre en vente la « maison Huissoud ». Afin que les élus puissent se rendre compte de l'état du bien, et afin d'en fixer le prix de vente au cours d'une prochaine séance du Conseil municipal, elle propose une visite de la maison un samedi matin. Un mail sera envoyé aux élus lorsque la date aura été fixée.

Madame Chantal FRARIN rappelle que la crèche fêtera ses 20 ans le 1^{er} octobre prochain à partir de 10 heures. Le même jour se tiendra également l'inauguration du stade Guy Girard dès 14h30.

L'ordre du jour étant clos, et les questions diverses épuisées, la séance est levée à 21h20.

Le Maire
Yves CHEMINAL

Le secrétaire de séance
Marie-Claire TEPPE-ROGUET